L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, FEVR. 16, 1899. No 3

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1809. WINNIPEG, MAN

Correspondance Politique

Tandis que les conservateurs continuent leur odieuse campagne de race, et font appel aux passions, c'est vraiment reposant d'entendre la voix d'hommes sensés et patriotes dominer le tumulte et prêcher au peuple des doctrines d'apaisement et de vérité.

M. B. B. Osler est l'un de ces hommes.

Au dîner annuel de la société légale et littéraire d'Osgoode, il s'est exprimé ainsi en s'adressant spécialement à la jeunesse :

" Il vous faut voir ce qu'était notre pays et de quelle source il provient. Il faut que vous compreniez quelles différences de race, de loi et de religion il a fallu travailler à harmoniser avant de faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui.

" Il faut que vous compreniez que ces éléments si contraires n'ont pu être mis d'accord et ne peuvent être gouvernés par une politique mesquine. A l'Est, les populations de la Nouvelle-France, passionnement attachées à leur religion et à leurs institutions. Les gens de l'Ouest ne sont pas moins attachés à leurs institutions particulières. Dans ses relations avec Québec, avec la Nouvelle-France, le peuple de l'Ouest du Canada doit se souvenir, doit comprendre que cette population n'est pas une nation conquise.

" C'est un peuple qui volontairement et de tout cœur est resté sous la bannière anglaise. La Vieille France a perdu le Canada par une guerre, mais le peuple de la Nouvelle-France n'a jamais été battu. Durant la guerre de l'indépendance alors qu'il avait une chance de s'affranchir, ce peuple est volontairement resté sous le drapeau anglais. Sans ce peuple le Canada n'existerait plus aujourd'hui. Il est resté noblement sous notre drapeau en 1812. Ils sont Canadiens par leur volonté, non par conquête.

" Aucun homme d'Etat n'a droit à une place dans ce pays s'il cherche à se faire du capital avec les différences de race et de religion."

Ce sont là de nobles paroles qui reposent des écœurements de certains politiciens.

DISCOURS DE GREENWAY.

L'hon. Greenway, premier ministre du Manitoba, a prononcé, lundi soir devant l'association libérale anglaise de Winnipeg un remarquable discours, accueillis par d'unanimes applaudissements.

L'orateur a passé successivement en revue toutes les promesses faites par le parti libéral à son arrivée au pouvoir et a montré que toute avaient été tenues.

Il a en même temps joliment gouaillé la politique du chef de l'opposition, dont tous les efforts, dit-il, ont abouti à vouloir rogner sur les membres et les ministres provinciaux $13,000 d'économies, ce qui en deux ans de temps ferait à peu près 10 c. par habitant, soit de quoi fumer un cigare !

C'est mince comme plateforme politique !

En passant, M. Greenway a annoncé qu'il n'y aurait pas d'élection avant 1900, soit environ dans un an.

Ce discours fort important mérite nne étude spéciale et nous y reviendrons.

CHANGEMENTS.

En attendant l'on annonce de nombreux changements dans la rédaction des différents journaux conservateurs.

M. Dansereau prendrait la direction de *La Presse* de Montréal, dont le rédacteur en chef actuel M. Helbronner serait placé à la tête d'un nouveau journal conservateur

Tout cela ne constitue encore qu'une rumeur, mais à Winnipeg le parti conservateur a changé le rédactenr en chef du *Telegram* M. Bell.

Les gros bonnets du parti espèrent ainsi détourner les colères accumulées par les récents articles de leur organe.

Mais cette manœuvre enfantine ne trompera personne, et la responsabilité de M. H. J. Macdonald ne saurait disparaître avec le départ du *bouc Emissaire* sacrifié par le parti.

AU NEW-BRUNSWICK.

Au New-Brunswick, le parlement provincial a été dissous et des élections vont avoir lieu. Les candidats des Acadiens sont M. Urbain Johnson, dans Kent ; l'hon. A. D. Richard, dans Westmorland ; l'hon. C. H. LaBillois, dans Restigouche ; M. P. J. Veniot, dans Gloucester, etc.

Associations Liberales.

Voici les résultats des dernières élections d'officiers à St-Malo :

Prés., Louis LaRivière ; V.-P., G. Desjardins ; Sec., C. Sauvé ; Trés., And. Neault ; Membres Sup., Ed. Bourgeois, A. Bourgeois ; Délégués, And. Neault, G. Desjardins, A. Bourgeois.

A Sainte-Anne :

Prés., Ol. Pelland ; 1er V.-P., And. Neault ; 2nd V.-P., Max. Beriot ; Sec., Joseph Grouette ; Trés., D. Shunk ; M. Sup., Aug. Harrison, L. G. Gagnon ; Dél., Aug. Harrison, Fred. Benoit, D. Shunk.

A Lorette :

Prés., S. Savoie ; 1er V.-P., E. Lagimodière ; 2nd V.-P., Nap. St Pierre ; Sec., A. Gauthier ; Trés., Jos. Richard ; M. Sup., Ch. Menu, K. McDougald ; Dél., Ch. Menu, A. Gauthier, J. Richard.

A Winnipeg :

L'association libérale française de Winnipeg a tenn, hier soir, sa réunion bi-mensuelle.

La séance a été en grande partie occupée par les débats sur la constitution particulière de l'association.

Un certain nombre de membres nouveaux assistaient à l'assemblée.

Il a été décidé d'inviter à chaque réunion un ou plusieurs orateurs à développer devant l'assemblée les questions les plus intéressantes du jour.

La prochaine réunion aura lieu le mardi, 1 mars, et plusieurs discours y seront prononcés.

Revue des Journaux

Le *Dufferin Leader* de Carman consacre au chemin de fer du Manitoba South-Eastern un important article dont nous extrayons les passages suivants :

" Une charte existait pour le chemin de fer du South-Eastern depuis mai 1889, mais comme cette charte était restreinte aux frontières de la Province de Manitoba, et pouvait tout au plus atteindre le Lac des Bois, ses promoteurs furent dans l'impossibilité de la mettre en exécution.

" La charte fut renouvelée à diverses intervalles pour éviter la forfaiture et jusqu'à l'année passée il y avait peu de chance de voir construire cette ligne.

" L'hon. M. Greenway, depuis deux ans, avait conçu le projet d'une ligne ferrée indépendante jusqu'au Lac Supérieur, dans le but d'amener une réduction dans les prix de transport du blé, et de réduire à dix cents le prix par minot au lieu de 17½ cents, prix actuel..................

" Le premier secours au Manitoba (dans la question de transportation) fut l'abolition du monopole des chemins de fer en 1888, et l'arrivée du gouvernement Greenway au pouvoir.

" La première réduction sur le prix pour le blé, de Winnipeg à Fort William et Duluth, fut de descendre le prix à 21 c. par cent, et après la construction du N. P. eut lieu une autre réduction à 17 cents.

" D'autres concessions furent obtenues des autorités de chemin de fer en conséquence des subsides accordés au chemin de fer du Crow,s Nest.

" L'hon. M. Sifton, dans son discours récent à Brandon, a montré que pour prévenir le monopole du C. P. R. sur cette ligne nouvelle et les lignes du Sud tributaires, le gouvernement s'était réservé le droit de contrôle sur les prix de transport, non seulement sur la ligne du Crow's Nest Pass mais sur tous les points entre cette localité et la ligne principale..................

....

" En dehors des limites de la Province, s'il est nécessaire de prolonger la ligne du South-Eastern pour rencontrer la ligne d'Ontario et Rivière la Pluie, auprès de Fort Francis, le gouvernement a le pouvoir de faire une pareille garantie de $8,000 par mille avec les mêmes sécurités que pour le reste de la ligne, pour la traversée du territoire américaim, tout comme en territoire de la Province.

" La jonction effectuée nous aurons alors une ligne rivale du C. P. R. et indépendante.

DE "LA VÉRITÉ."

Le Manitoba, numéro du 25 janvier, sous le titre : *Un Bon Conseil*, reproduit un passage du remarquable article du *Trifluvien* à l'adresse des conservateurs catholiques de Manitoba, article que nous avons reproduit en grande partie dans notre numéro du 28 janvier. Mais, chose singulière, *Le Manitoba* passe sous silence le *vrai* bon conseil, le conseil *pratique* que *Le Trifluvien* donne au conservateurs manitobains, celui de " mettre M. Hugh John Macdonald en demeure de déclarer quelle sera sa politique au sujet de la question scolaire." C'est là, ajoute *Le Tuifluvien*, " *le moins* que pourraient faire, dans les circonstances, les conservateurs catholiques du Manitoba." La feuille de St-Boniface laisse ignorer à ses lecteurs ce conseil pratique et *piquant*, et se contente de reproduire une phrase assez platonique où il n'est question que de " tenir la question au-dessus des intérêts de parti."

Choses et Autres

LE PEUPLE AMÉRICAIN.

Au moment où l'on parle si fort, en Angleterre et dans certaines régions des Etats-Unis, d'une alliance de races anglo-saxonnes, il est intéressant de savoir comment se compose le peuple américain.

Est-il, comme on le dit sur les bords de la Tamise, en grande partie anglo saxon ? Non, et les chiffres suivants puisés dans des statistiques récentes le prouvent surabondamment.

Sur le 70,000,000 d'habitants de la République américaine, il y a :

Irlandais...........	16,000,000
Races teutonnes (Allemands, Autrichiens et Hollandais)............	14,000,000
Races britanniques, Anglais, Ecossais et Gallois.........	13,000,000
Français (comprenant ceux émigrés du Canada aux Etats-Unis.......	5,000,000
Slaves............	7,000,000
Italiens............	2,000,000
Espagnols et Portugais	3,000,000
Races de couleur......	7,000,000

Nous avons lieu de croire que ces chiffres ne sont pas exagérés ; car il est maintes autorités qui portent à 25,000,000 le nombre d'Irlandais fixés dans ce pays.

LA JUSTICE CHEZ LES ESQUIMAUX.

L'appareil judiciaire est, dit-on, inconnu au pays des Esquimaux. Ces heureuses contrées ne possèdent ni police, ni magistrature : elles ignorent ce que c'est qu'un huissier, un avocat ou un avoué. Non pas qu'en ce pays il n'y ait point de querelles ; il y en a partout. Mais les Esquimaux, gens avisés, considèrent qu'une querelle est déjà chose en soi désobligeante, et qu'il est tout à fait inutile d'instituer des fonctionnaires et de payer des gens dont l'unique emploi est de l'envenimer. Ils préfèrent opérer euxmêmes. Lors donc qu'un Esquimau s'estime offensé par un autre ou lésé dans ses droits, il compose une chanson satirique contre son adversaire, et la chante et la mime devant la tribu assemblée. L'autre partie répond de même ; les répliques alternent, et celui des deux chanteurs qui a le mieux fait rire le public a gagné son procès. Les deux adversaires sortent de ce tournoi poétique plus ou moins ridiculisés, égratignés et salis. A ce point de vue, le résultat final est à peu près le même que dans les pays civilisés. Mais le perdant a du moins la consolation d'avoir été diffamé gratis ; quant au gagnant, n'ayant point à payer d'avocat, il peut espérer qu'il lui restera quelque chose du gain de son procès. Le sort de chacun d'eux est doncassez enviable ; on ponrrait indifféremment le souhaiter à la plupart de nos plaideurs.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne .... 10c.
Chaque insertion subsequent .... 8c.

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

UNE PHRASE CÉLÈBRE.

On se souvient sans doute, que, il y a quelques semaines, un journal de Londres s'inscrivit en faux contre cette version, considérée jusqu'ici comme un dogme, de la fameuse phrase prononcée à Fontenoy, par un chevalier français : *Messieurs les Anglais, tirez les premiers.* D'après la feuille londonnienne, cet exploit reviendrait plutôt à des Anglais, qui auraient crié : *Messieurs les Français, tirez les premiers.*

Mais le malin vient de trouver plus malin que lui. Un officier d'artillerie adressait, dernièrement, à un journal de Paris, une lettre dans laquelle il déclare tenir pour véridique la version anglaise. Seulement il paraît que, à cette époque, les armes étant si longues à recharger, chaque arquebusier tirait le plus tard possible, l'avantage restant toujours à celui qui avait conservé son arme pour la lutte rapprochée.

A ce compte, Messieurs les Anglais n'auraient point raison de s'énorgueillir du fait.

Cette révélation nouvelle ne va-t-elle pas, maintenant, donner aux journalistes des deux pays intéressés, l'idée de répudier la phrase célèbre avec autant de véhémence qu'ils en ont mis à la revendiquer, ces derniers temps ?

ŒIL DE LAPIN.

Où donc s'arrêtera la science ?

Un chirurgien de Minneapolis vient de rendre la vue à une de ses malades, aveugle depuis six ans.

Mes lectrices savent déjà, sans doute, que la chirurgie moderne se fait un jeu de prendre à une personne saine la quantité nécessaire de chair pour réparer des tissus blessés chez une autre. C'est ce qui s'appelle la greffe animale.

Le praticien américain vient de se révéler champion du bistouri. Au moyen d'un instrument de son invention, il a réussi à transplanter toute la partie antérieure de l'œil d'un lapin vivart qu'il est parvenu à greffer exactement sur le globe oculaire de sa malade. Il a renouvelé l'opération pour l'autre organe qui était atrophié depuis quinze ans, puis, les yeux ont été bandés pendant une semaine, de façon à ce que l'air n'y pénétrât point.

Au bout de ce temps, il été constaté que la greffe avait parfaitement pris et la patiente, avec ses yeux nouveaux, put voir sans lunette. Plusieurs médecins et chirurgiens assistaient à cette opération mervcilleuse avec un sceptic isme évident qui dut, pourtant, reconnaître bientôt le succès de cette opération tenant du miracle.

Avec ce progrès, il sera toujours possible de réparer les dommages et si son application ne réussit pas toujours, on pourra au moins être justifiable de risquer un œil dans l'occasion.

Mais pourquoi le chirurgien yankee a-t-il choisi des yeux de lapin ?

Je suis sûre que, s'il avait consulté sa cliente, elle aurait plutôt demandé des yeux de lynx !

L'ECHO DE MANITOBA.

JEUDI, FEVRIER 16, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

L'AUTORITE NECESSAIRE.

L'hon. député de Winnipeg, M. Jamieson, a prononcé, la semaine dernière, un discours qui a créé une certaine sensation.

Amené à parler du sénat il se serait exprimé en ces termes :

“ Deux années d'expérience “ en Chambre, m'ont persuadé “ qu'abandonner la législation “ du pays aux mains d'un seul “ corps législatif serait une erreur. Le résultat de notre “ système est de mettre un “ pouvoir considérable en les “ mains d'un seul homme : le “ chef de ce gouvernement. “ Tant qu'il possède la confiance de la Chambre, il est “ pratiquement un dictateur. “ S'il n'est pas un homme énergique alors, un ou deux de “ ses collègues du Cabinet contrôlent la situation, décident “ de la politique à suivre et “ l'imposent alors aux députés “ qui doivent ou bien s'y conformer ou assumer l'odieux “ d'un dissentiment avec le “ parti. Aussi les députés suivent-ils généralement le gouvernement en des circonstances même qui peuvent “ leur paraître douteuses, plutôt que de voter contre le “ gouvernement.

“ Dans de telles circonstances une Chambre Haute est “ nécessaire. Car il est fort “ possible que la majorité de la “ Chambre des Communes ne “ représente pas la volonté du “ peuple.”

Il faut louer sans restriction l'hon. député de s'être expliqué avec une pareille franchise, mais il est permis de différer avec lui sur plus d'un point.

Nous sommes loin de partager son avis sur la prétendue *dictature* du chef du gouvernement. Le mot est malheureux par cela même qu'il est exagéré et rien n'est plus funeste souvent que ces erreurs d'étiquettes, vû que la majorité des gens sont enclins à se griser de mots, à les adopter sans les discuter suffisamment.

Les mots sont les appâts auxquels se prennent les esprits superficiels ; et M. Jamieson peut s'attendre à voir son mot faire fortune dans la presse tory.

Nous n'y verrions pour nous nul inconvénient s'il était justifié, car nous sommes sincèrement de tout cœur contre les abus, de quelque source qu'ils proviennent.

Malheureusement la prétendue dictature que dénonce l'hon. député, n'existe point ; bien loin d'être un abus, l'autorité qu'exerce légitimement le chef du gouvernement est une des conditions essentielles de tout gouvernement.

S'il est vrai que les députés représentent directement le peuple et comme tels doivent avoir part entière à l'action gouvernementale, il n'est pas moins vrai que ces mêmes députés représentent des intérêts fort divers souvent opposés, et par suite sont fort enclins à considérer les projets ou les lois à eux soumis sous un jour particulier et trop particulariste.

Or les ministres ont pour mission de sauvegarder et défendre contre ces intérêts de province ou de circonscriptions électorales, l'intérêt général et par suite supérieur de l'ensemble du pays.

Si donc le chef du gouvernement venait par malheur à manquer d'énergie, s'il abdiquait cette autorité dont il est investi au nom de l'intérêt général, il manquerait grandement à son devoir, il n'aurait plus aucune raison d'être, et le pays tout entier en souffrirait.

Point n'est besoin d'aller chercher bien loin des exemples frappants pour attester la nécessité de l'autorité du chef de gouvernement.

Il suffit de considérer ce qui se passe depuis 20 ans en France.

L'horreur de la dictature a conduit au triomphe de l'anarchie.

Sous prétexte de liberté on est arrivé à supprimer toute autorité légitime et nécessaire.

Les députés français exercent dans son entier cette indépendance individuelle que réclame M. Jamieson, et le seul résultat atteint jusqu'à ce jour a été de rendre tout gouvernement impossible.

Que Dieu et la constitution nous préservent à jamais de cette anarchie démoralisatrice, et puissions-nous voir constamment briller à la tête du gouvernement des chefs assez convaincus de l'importance des intérêts supérieurs qu'ils représentent pour ne jamais se départir de l'autorité nécessaire à l'accomplissement de leur tâche.

Par grâce, sachons faire la différence entre l'autorité légitime nécessaire et la *dictacture* et surtout gardons-nous de les confondre sous la même étiquette.

La peinture que M. Jamieson nous fait de la Chambre des Communes est loin d'être flatteuse et nous aimons à croire que le tableau est un peu surchargé.

Mais même en l'admettant pour vrai, les faits qu'il nous citent ne démontreraient nullement la nécessité d'une Chambre Haute, ils ne pourraient que discréditer le rôle de ces mêmes Communes.

Si en effet nos députés actuels en sont réduits à ne plus oser exprimer leur opinion, s'ils ont abdiqué à tel point le sentiment de leur responsabilité et de leur indépendance, s'ils sont de simples machines à voter, les claviers du *typewriter* gouvernemental, alors au lieu de conclure à la nécessité de les confier à la tutelle d'une Chambre Haute il serait plus simple de commencer par les supprimer, ou de les remplacer.

Le mauvais fonctionnement des Communes implique sa suppression ou sa transformation, non point la nécessité d'une tutelle.

Une tutelle ne serait dans ce cas qu'un pis-aller, une mesure boiteuse.

Mais fort heureusement pour notre pays, notre Chambre des Communes ne mérite point ces reproches ; il est vraisemblable qu'en certains cas des députés peuvent être appelés à voter avec avec le parti, à suivre le gouvernement, malgré leurs inclinations particulières, mais loin de leur en faire un reproche, il faut les en louer hautement, car ceux-là obéissent ainsi à la raison d'Etat supérieure à l'intérêt provincial ; c'est par cette hauteur de vues et par elle seulement qu'il sera possible de bâtir sur des bases solides et durables la grandeur de la Puissance.

Un homme politique doit savoir faire abnégation de ses inclinations particulières lorsqu'il s'agit du bien commun ; celui qui est incapable de cette conception peut être un politicien habile, il ne sera jamais un patriote ; ce sont de patriotes dont nous avons besoin.

D'ailleurs, M. Jamieson indique lui-même sans y prendre garde le remède au mal qu'il signale :

“ Tant qu'il (le chef du gou“ vernement) possède la con“ fiance de la Chambre il est “ pratiquement un dictateur.”

Eh bien, mais voilà il me semble une prétendue dictature, bien facile à supprimer. Peut-on raisonnablement appeler dictature, une autorité, qui émane et dépend toute entière de la Chambre des Communes, une autorité qu'un seul vote peut anéantir !

Plaisante dictature en vérité, qu'un déplacement de quelques voix peut anéautir en une nuit !

Et qui donc serait responsable d'une pareille dictature si jamais elle se produisait, qui donc sinon ceux qui l'auraient tolérée, ceux qui ayant pouvoir pour la briser, l'auraient laissée naître et prospérer.

Aussi bien, de quelque façon qu'on envisage la question soulevée par M. Jamieson, les reproches adressés au pouvoir retombent sur les députés eux-mêmes, et pour être conséquent il faudrait en conclure, nous le répétons, à leur suppression ou à leur réforme.

Il n'y a donc là aucun argument valide pour légitimer l'existence d'une Chambre Haute, car raisonnablement la légitime autorité du Cabinet est chose nécessaire, et pour la maintenir dans de justes limites une Chambre consciente de son droit et de ses devoirs suffit amplement.

D'ailleurs envisagé à ce point de vue particulier le rôle du sénat, à l'heure actuelle, serait nul puisqu'il n'a sur le gouvernement qu'une action négative, puisqu'il ne peut provoquer la chute d'un ministère.

Enfin si la Chambre des Communes élue par le peuple ne représente point la volonté du peuple, peut-on vraisemblablement espérer qu'une Chambre Haute nommée en dehors de la volonté populaire aura plus de chances de représenter cette volonté ?

Ce serait quelque peu paradoxal.

La raison d'être d'une Chambre Haute n'est donc pas de s'opposer à une prétendue dictature qu'elle serait d'ailleurs absolument impuissante à renverser.

Non, sa seule raison d'être, (et nous avons depuis longtemps déclaré notre conviction de sa nécessité d'être) son seul rôle est de représenter dans le corps législatif certains intérêts, certains principes qui peuvent n'être point représentés dans la Chambre des Communes.

Son rôle véritable est justement d'aider le gouvernement dans la défense des intérêts généraux de la nation, elle est le contre-poids nécessaire aux intérêts particularistes qui n'ont que trop de tendance à prédominer dans des chambres issues du suffrage universel, et dans un pays constitué tel que le nôtre d'une réunion de provinces si différentes, elle est plus nécessaire que partout ailleurs.

Mais pour remplir efficacement ce rôle il importe qu'elle soit tout le contraire de ce qu'elle est aujourd'hui : un corps de partisan.

Et c'est pour cela, que nous continuerons à réclamer énergiquement une réforme qui assure à notre sénat l'indépendance et la largeur d'idées conformes à la grandeur de son rôle.

Ce que nous voulons ce sont non des partisans mais des patriotes,—des *pères conscrits*.

L'AFFAIRE DE LORETTE.

Nous avons évité jusqu'à ce jour d'entretenir nos lecteurs des difficultés survenues ces temps derniers à propos des écoles de Lorette, à la suite des dénonciations de M. Keam parues dans la *Tribune*.

Nous estimions que la plus grande réserve était de toute nécessité à cet égard, et nous attendions pour en parler de connaître le résultat de l'enquête prescrite par le gouvernement.

Notre rôle s'était borné à enregistrer le démenti donné par le R. M. Dufresne aux accusations portées contre lui, et d'après lesquelles il aurait confessé des enfants dans la maison d'école durant des heures de classe ; démenti livré à la publicité par Mgr Langevin.

Remarquons en passant que *Le Manitoba* dans ses numéros du 1 fév. et du 8 fév. a saisi avec empressement l'occasion et en a profité pour appuyer hypocritement sur la clause de la déclaration imposée aux instituteurs suivant le nouveau règlement.

Nous laissons nos concitoyens juger de cette petite manœuvre perfide, accentuée par le soin qu'on a pris de revenir à la charge dans deux numéros consécutifs.

Comme il est peu probable que cette publication ait eu pour motif de faire connaître aux intéressés une déclaration que tous connaissent, il en faut conclure que c'est tout bonnement une perche tendue aux feuilles alliées de la Provinces de Québec.

C'est habile, mais c'est canaille.

Aussi bien sommes-nous habitués à ces manœuvres perfides et hypocrites de ces partisans fanatiques.

Le rapport du Dr Blakely a paru dans le *Free Press* du 9 février.

Disons tout de suite qu'il fait justice de toutes les accusations concernant la qualification des instituteurs et institutrices de Lorette et de Ste-Anne.

Il fait le plus grand éloge de leur compétence, de leur connaissance de l'anglais et de leur zèle.

Il exonère également les commissaires des accusations portées au sujet du salaire des institutrices.

Nous sommes heureux d'enregistrer les déclarations si franches du Dr Blakely, déclarations qui, nous le répétons, exonèrent complètement les institutrices et les commissaires accusés.

Malheureusement il est un point qui, d'après l'enquête du Département de l'Education, paraît acquis, c'est le bien fondé de l'accusation portée contre le R. M. Dufresne.

“ Le R. P. Dufresne a visité “ notre Ecole (St-Cuthbert) et “ a confessé les enfants entre “ midi et une heure un jour de “ la fin de novembre. Ce fait “ a été attesté par le professeur “ et les élèves présents. Il n'a “ pas donné un demi-jour de “ congé à cette Ecole.

“ Dans l'Ecole de Lorette-“ Est, le même prêtre a confes-“ sé les enfants un matin à par-“ tir de dix heures environ. “ Le père de l'instituteur a “ placé un rideau dans un coin “ de la salle d'Ecole avant neuf “ heures. Le prêtre a été occu-“ pé à confesser jusqu'à midi.”

La déclaration formelle du Dr Blakely venant après le démenti du R. M. Dufresne qui *niait catégoriquement d'avoir écouté des confessions, dans la Salle d'Ecole durant des heures de classe* a causé un profond émoi dans notre population catholique.

Nous ne voulons point insister sur la contradiction flagrante qui existe entre ces deux affirmations, nous préférons nous en rapporter à la sagesse de notre vénéré archevêque pour assurer comme il convient le respect de la vérité, respect qui doit passer par-dessus toute autre considération.

INCONSEQUENCE.

Jadis, un jadis récent, ces bons conservateurs manitobains affichaient un complet dédain de la Province de Québec ; ils déclaraient hautement leur intention d'abandonner cette Province, de la laisser *cuire dans son jus de Laurier*.

Il était aisé de sentir tout le dépit qui transperçait malgré eux ; l'article du *Telegram* était écrit avec une plume trempée dans le fiel recueilli à Bagot, et le ressentiment qui l'inspirait en aggravait les déclarations.

Si l'on en pouvait douter, il suffirait de voir ce qui se passe aujourd'hui.

Le vieux chef conservateur, Sir Chs. Tupper, à peine débarqué entreprend la réorganisation de son parti, et par où commence-t-il ?

Par la Province de Québec.

Tous les journaux conservateurs se sont empressés d'annoncer le choix de M. H. Dalby comme organisateur, et de M. J. Crathern comme trésorier.

Que les temps sont changés !

S'il faut en juger d'après les dire du *Telegram*, la tactique conservatrice dans Québec serait de profiter des prétendues hostilités qui toujours, suivant le *Telegram*, fomentent dans le parti libéral contre M. Tarte.

Cette attitude donne à penser sur les menées dirigées il y a quelque temps contre l'hon. ministre des Travaux Publics ; mais nous croyons qu'en présence de ces déclarations conservatrices, tous les bons libéraux s'empresseront de serrer les rangs et fermeront l'oreille aux insinuations perfides des pêcheurs en eau-trouble.

Si les conservateurs veulent se conserver quelques chances, ils feront bien de diriger leurs efforts dans un autre sens ; il faut d'ailleurs que les motifs de critiques soient bien rares pour qu'ils soient obligés de se contenter d'un aussi mince prétexte !

Ce n'est point avec des excitations malsaines aux passions, non plus qu'avec des attaques exclusivement personnelles que le parti conservateur rétablira son prestige détruit.

Les torys risquent fort de s'user les dents sur la lime de bon acier à laquelle ils s'attaquent.

A "LA VERITE."

Nous tenons à rectifier une erreur qui s'est glissée dans la reproduction de notre article par *Le Soleil*, erreur qui a trompé *La Vérité*.

Nous avons dit en effet :

" Si avec cela le clergé consentait à rester absolument étranger aux *factions* politiques......" et non point aux fonctions politiques, ce qui serait manifestement faux.

CORRESPONDANCE

DUCK LAKE.

Vous avez déjà mentionné dans votre estimable journal le succès de la réunion qui a eu lieu le 17 janvier à Duck Lake, permettez-moi de vous donner de plus amples renseignements.

Le Cap. W. Craig présidait l'assemblée, et après une courte allocution il présenta M. T. O. Davis, M. P. Le député de Saskatchewan prononça alors un remarquable discours ; il s'étendit longuement sur les diverses questions d'intérêt public auxquelles le présent gouvernement avait déjà donné solution, aussi bien que celles qu'il se proposait de résoudre. Il exprima son désir de ne point toucher à la politique de parti dans cette réunion, mais quelques-unes des déclarations faites par M. Davin durant sa récente tournée d'organisation exigeaient un démenti formel. M. Davin a cité des extraits de journeux, pour lui il citera les livres bleus, les documents officiels. C'est ce qu'il fit. Il s'attaqua alors à l'importante question du budget et du tarif, et il prouva que la politique du gouvernement de Sir Wilfrid Laurier avait donné les résultats les plus satisfaisants et les plus importants.

Les changements dans le tarif postal furent aussi exposés, et par rapport à l'Emigration il n'hésita pas à affirmer, que sans vouloir se poser en prophète il avait tout motif de s'attendre à une immigration considérable, près de 100,000 immigrants, à son avis, dont la Saskatchewan aurait sa large part. Quand M. Davis reprit son siège M. J. A. McIntyre, M. L. A., proposa un vote de remerciement à M. Davis pour la façon satisfaisante dont il avait rempli sa mission. Cette motion fut votée à l'unanimité.

Le Cap. Craig en présentant à M. Davis ce vote de remerciement ajouta que la présente administration avait réellement donné toute satisfaction, et que M. Davis avait été heureux dans ses efforts pour donner satisfaction à tout le monde dans son district, et il exprima son entière confiance dans le support que les électeurs lui continueraient et dans la certitude que le présent gouvernement serait maintenu au pouvoir pour lui permettre de mener à bonne fin son programme.

Après la réunion eut lieu l'élection des officiers de l'association libérale de Duck Lake.

Le bureau est composé comme suit :

Président d'honneur, Hon. T. H. Ross, M. E. C.; président, J. A. McIntyre, M. L. A.; 1er V.-P., Ch. Fisher ; 2nd V.-P., J. Vimont ; Sec., D. H. Grant ; Trés., Leon Delorme ; Com. Ex., A. Lagarce, B. Hamelin, C. Amiot, F. Boyer, J. Ross, P. Garnot, B. Arcand, F. Ripand, A. Marcotte, D. Mandin, J. Philibert. P. Piché, A. Leray, M. Dubois, A. Marcelin, A. Arcand, E. Charvet, N. Chartier, F. Blanchard, M. Letourneau.

EDMONTON.

L'association des jeunes libéraux d'Edmonton, organisée le 1 fév., a constitué son bureau :

Prés. Hon., J. H. Picard ; V.-P. Hon., H. C. Taylor ; Prés., C. V. Cross ; 1er V.-P., Dr Roy ; 2nd V.-P., A. G. Harrison ; Sec., J. R. Boyle ; Trés., J. H. Dunn ; Comité, H. C. Taylor, Philip Wagner, J. H. Picard, A. E. Voyer, P. C. Campbell, P. E. Lessard.

Une résolution de confiance dans la politique de Sir Wilfrid Laurier et des Hon. Israël Tarte et A. G. Blair fut votée à l'unanimité.

ST-CLAUDE.

On est en train de faire signer une pétition, adressée au Consul Général de France, à Montréal, pour lui demander de nommer M. Paul Sala, agent consulaire à Winnipeg, quelques habitants ont été surpris que cette pétition soit restée un moment dans l'ombre, elle se couvre de nombreuses signatures.

L'agent des bois de la couronne a saisi, cette semaine, environ 400 cordes de bois qui avaient été coupées par ordre de M. Simpson, de Carman. Il paraît que ce monsieur n'avait pas de permis et qu'il n'avait point payé la demi-section dont il disait être le propriétaire.

MM. C. Trémorin et V. Darel sont allés à Winnipeg, samedi, et sont revenus lundi enchantés de leur voyage.

M. Bonnet a été nommé collecteur pour la Cie Merry et Williams, marchands d'instruments aratoires à Carman.

Pour peu que les journaux continuent leurs annonces au sujet de la vente de certains petits objets pour lesquels plusieurs maisons importantes d'Ontario délivrent des primes, St-Claude va trouver à tenir le record du colportage, tout le monde se met de la partie y compris le beau sexe.

Litanies des Vieilles Filles.

Kyrie, je voudrais,
Christe, être mariée.
Kyrie, je prie tous les saints.
Christe, que ce soit demain.
Ste Marie,
Faites que je me marie.
St Joseph,
Dans le délai le plus bref.
Ste Claire,
Avec M. le maire.
St Gervais,
Avec le juge de paix.
St Macaire,
Avec le notaire.
St Clément,
Avec le receveur de l'enregistrement.
St Didier,
Avec le brigadier.
St Anatole,
Avec le maître d'école.
St Lucien,
Avec le pharmacien.
St Alexandre,
Ne me faites pas attendre.
St Sylvie,
J'en ai bien envie.
St Oreste,
Faudra-t-il que je reste !!!
St Irénée,
C'est moi qui suis l'aînée.
St Pardoux,
Il me faut un époux.
St Léon,
Qu'il soit bon garçon.
St Barthélemy,
Qu'il soit joli.
St Julien,
Qu'il se porte bien.
St Antoine,
Qu'il ait du patrimoine.
St Grégoire,
Qu'il n'aime pas à boire.
St Leu,
Qu'il n'aime pas le jeu.
St Jean,
Qu'il m'aime tendrement.
St Eloi,
Qu'il n'aime que moi.
Ste Félicité,
Qu'il fasse ma volonté.
Ste Charlotte,
Que je porte la culotte.
Ste Isabelle,
Qu'il me soit fidèle.
St Lazare,
Qu'il ne soit pas avare.
St Loup,
Qu'il ne soit pas jaloux.
St Narcisse,
Soyez-moi propice.
Ste Marguerite,
Envoyez-le vite.
Ste Madeleine,
Sortez-moi de peine.
Grand St Nicolas,
Ne m'oubliez pas.

Pourquoi Donc?

Pourquoi vous épuiser la poitrine à tousser, alors qu'une dose de BAUME RHUMAL remettra vos poumons en état? 20

Nouvelles Locales.

Le Dr Dame réside à l'hôpital de St-Boniface où il agit comme médecin interne.

La semaine dernière, M. C. A. Gareau est parti pour un voyage d'affaire dans l'Est.

La R. S. Quinn, supérieure de l'Ecole Industrielle, a été appelée à Montréal, la semaine dernière.

Dans quelques jours aura lieu à l'Eglise Ste-Marie, l'ouverture d'une retraite pour les paroissiens de langue anglaise.

La réunion annuelle du Board of Trade a eu lieu la semaine dernière sous la présidence de M. Nanton. L'assemblée a voté une motion en faveur de l'amélioration des Rapides de St André.

Rien de tel que le tabac français ! c'est le meilleur du monde, pur et sans mélange ! Seul dépôt pour le Manitoba et le Nord-Ouest (gros et détail) chez M. P. Sala, vins et liqueurs, 513 rue Main ; la maison préférée des fermiers.

Les Galiciens ont doté le pays d'une nouvelle race de chats. Il paraît en effet qu'à Danphin, dans un de leurs settlements, l'on peut voir deux chats ayant chacun une queue plantée sur la cuisse. Et dire qu'il y a des gens qui affectent de dédaigner ces pauvres Galiciens !

Mme R. L. Chevrier a été appelée subitement à Ottawa par une indisposition grave de son frère M. le Rév. I. Champagne, curé de la Pointe Gatineau. Le Rév. M. Champagne est depuis 25 ans à la tête de sa paroisse et ses nombreux amis seront peinés de savoir sa vie en danger. Mme R. L. Chevrier est partie mardi de Winnipeg.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. X. Saucier, notre estimable concitoyen qui a si bien rempli la charge de collecteur du Nord-Ouest pendant sept mois, est revenu demeurer parmi nous. M. Saucier laisse de nombreux amis dans tout le Nord-Ouest où il a bien su se faire estimer de tous, et c'est avec plaisir que ses nombreux amis apprendront son retour.

Reception.

Mercredi dernier, notre ami Alph. Phaneuf réunissait à sa table quelques intimes.

Pour qui connaît la jovialité et l'urbanité de M. Phaneuf, le tact et l'amabilité de sa digne épouse, l'on comprendra l'accueil que tous reçurent et l'agréable soirée que nous passâmes.

Quel repas ! Il serait trop long d'en énumérer tous les plats ; qu'il me suffise de mentionner les poulets sautés qui auraient fait honneur au grand Vatel, et avec lesquels celui qui écrit ces lignes fit amplement connaissance. Une gaieté toute cordiale régna le repas durant, et ce fut un feu roulant de bons mots ; vieux et jeunes luttant d'esprit.

A MM. Smith et A. LaRivière échut l'honneur de répondre aux santés. M. Smith quoique portant un nom anglais sut faire vibrer les cordes de son cœur canadien-français. M. LaRivière se retira avantageusement de son adresse aux dames.

Nous nous séparâmes à une heure avancée emportant dans nos cœurs un souvenir durable de cett veillée, et remerciant nos hôtes de leur cordiale hospitalité.

UN AMI.

Obituaire.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. L. Lemieux, notre concitoyen, ingénieur à l'emploi du N. P. M. Lemieux a succombé aux suites d'une opération rendue indispensable par son état de santé.

Le service a eu lieu à l'Immaculée Conception et l'enterrement au cimetière de Saint-Boniface.

POUR RIRE.

Scène d'intérieur familial.

La maman.—Méchant garnement ! tu viens encore de frapper ton petit frère, qui était là, bien sage, assis devant la cheminée.

Le méchant garnement.—Papa disait, l'autre jour, qu'il faut battre le "frère" pendant qu'il est chaud.

Dans un salon où un fâcheux pianiste sévit depuis une bonne demi-heure.

—Ça ne l'ennuie donc pas, ce monsieur, de nous raser pendant toute une soirée ?

—Lui ! Il ne s'entend pas : il est sourd comme un pot.

—Si on lui faisait signe qu'il a fini !

Dulopin est un bohème raseur et tapeur.

—Oh ! raconte quelqu'un, celui-là, quand on lui a prêté cent sous, on est sûr de ne jamais le revoir.

—Ça n'est pas cher, riposte quelqu'un. Si j'en étais certain, je lui donnerais bien volontiers cinq francs !

A la cour d'assises.

Le président.—Comment, vous avez eu l'audace de vous introduire à minuit dans la maison du plaignant pour voler ! C'est odieux !

L'accusé. Mais, mon président, la dernière fois vous m'avez reproché de m'être introduit dans une maison à trois heures de l'après-midi. A quelle heure voulez-vous que je travaille ?

La Compagnie du Chemin de Fer ET DU Canal du Lac Manitoba

HORAIRE—A partir de Mardi, 13 Dec., 1898.

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud. Lisez en montant.

Vendredi	Lundi	STATIONS.	Mardi	Samedi
		10 40 . Portage la P . 16 30		
		11 10 . . Macdonald . . 15 55		
		11 30 . . Westbourne . . 15 30		
		11 53 Woodside . . 15 00		
		12 25 . . Gladstone . . 14 30		
13 05	13 05	. . . Gladstone Jct . . .	14 10	14 10
13 31	13 31	. . . . Ogilvie	13 42	13 42
14 00	14 00	. . . . Plumas	13 20	13 20
14 41	14 41	. . . . Glenella	12 30	12 30
15 15	15 50	. . . . Glencairn	12 05	12 05
15 51	15 51	. . . . Elliot	11 25	11 25
16 25	16 25	. . . . Laurier	10 51	10 51
16 50	10 50	. . . . Makinak	10 28	10 25
17 20	17 20	. . . Ochre River . . .	10 00	10 00
18 00	18 00	A } Dauphin { D	9 15	9 15
19 30	19 30	D } Dauphin { A	9 45	9 45
20 02	20 02	. . . . Valley River	7 13	7 13
20 25	20 25	. . . . Sifton	6 50	0 50
	20 30	. . . . Sifton Jct	6 45	
20 30	20 30	. . . Sifton Jct . . .		6 45
20 58		. . . . Fork River		6 10
21 35		A . . Winnipegosis . . D		5 30
	21 20	. . . . Ethelbert	6 00	
	21 54	. . . . Garland	5 26	
	22 30	. . . . Pine River	4 54	
	23 00	. . . . Sclater	4 25	
	23 30	A . . . Cowan . . . D	4 00	

D. B HANNA,
Superintendent.
WINNIPEG.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des avantages exceptionnels aux colons :—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur des bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000 ; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000 ; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés ; les résultats ne sont pas moins remarquables ; comme peut le faire voir le tableau suivant :

	1885.		1895.	
Blé......	7,429,440	minots.	41,776,038	minots.
Avoine ..	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184		59,975,807	

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots.

La superficie en culture, pour le blé, l'avoine et l'orge était :

En 1885	566,228	âcres.
" 1895	1,722,733	"

Augmentation, 1,156,525 acres.

La Province a un système municipal, qui est simple, économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement réduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les différentes localités, avec des termes de paiement très faciles à des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENAWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'immigration, WINNIPEG, MAN.

Ou à **W. D. Scott,** Agent d'immigration pour Manitoba,
No. 30 Rue York, TORONTO, ONT.

A. F. MARTIN, D.L.S.C.E., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.